

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE FEMININE U18 ELITE (NFU18 ELITE)

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE (Avril 2021 – Avril 2022 – **Juillet 2026**)

PHASE 1 : GROUPES A ET B

Les 48 équipes sont réparties dans deux groupes selon les modalités suivantes :

Groupe A

Le Groupe A est composé de 24 équipes : les 12 équipes des clubs engagés en LFB, de l'équipe du club dont l'équipe 1^{ère} a été rétrogradée de LFB en LF2 au terme de la saison précédente ainsi que des 11 meilleures équipes au ranking moyen.

Le ranking moyen est calculé par la Commission Fédérale 5x5 selon la moyenne des trois dernières saisons sportives de l'ensemble des équipes engagées en Championnat de France NFU18 Elite*. Pour chaque saison visée est pris en compte le ranking fédéral du Championnat de France NFU18 Elite à l'issue de la phase 2**. Le ranking moyen est validé par le Bureau Fédéral ou le Comité Directeur.

Les 24 équipes du Groupe A sont réparties en 4 poules de 6 équipes. Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

Groupe B

Le Groupe B est composé des 24 autres équipes et réparties en 4 poules de 6 équipes. Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

QUALIFICATION POUR LA PHASE 2

Les équipes classées 1 à 4 de chaque poule du Groupe A de la phase 1 ainsi que les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule du Groupe B sont qualifiées pour la phase 2 du Groupe A.

Les équipes classées 3 à 6 de chaque poule du Groupe B de la phase 1 ainsi que les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule du Groupe A sont qualifiées pour la phase 2 Groupe B.

PHASE 2 : GROUPES A ET B

Les 24 équipes de chaque groupe (A et B) sont réparties en 4 poules de 6.

Les équipes disputent un championnat (phase 2) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

FINALE A QUATRE : GROUPE A

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule du groupe A à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
 - Rencontre pour la 3^e place : Le dimanche à 13 h 15
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30
- La rencontre pour la 3^e place est obligatoire.

FINALE A QUATRE : GROUPE B

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule du groupe B à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre.

Les rencontres sont déterminées par tirage au sort. Elles se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5 :

- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
 - ½ finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
 - ½ finale n°2 : Le samedi à 20 h 00
- Le deuxième jour **se déroule la finale opposant les vainqueurs des ½ Finales.**
 - Finale : Le dimanche à 15 h 30

À l'issue de la finale, un trophée est remis à l'équipe victorieuse.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

Le titre de « Champion de France » est attribué au vainqueur de la Finale à Quatre Groupe A.

ARTICLE 2 – EQUIPES (Février 2020)	48 équipes réparties comme suit : - Équipes des clubs engagés en LFB pour la saison en cours, sous réserve de la validation de la DTN ; - Équipes des clubs engagés en LF2 pour la saison en cours et disposant d'un centre d'entraînement labellisé ou d'un centre de formation agréé, sous réserve de la validation de la DTN ; - Équipes dénommées équipes Fédérales. Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les ligues régionales et la FFBB, selon le cahier des charges du championnat de France Nationale Féminine U18 Elite.																				
ARTICLE 3 – REGLES DE PARTICIPATION (Février 2020 – Avril 2020 – Juillet 2021 – Décembre 2022 – Décembre 2023)	<table><tr><th colspan="3">Règles de participation NFU18 Elite</th></tr><tr><td rowspan="2">Nombre de joueuses autorisés</td><td>Domicile</td><td>7 minimum / 12 maximum</td></tr><tr><td>Extérieur</td><td>7 minimum / 12 maximum</td></tr><tr><td rowspan="4">Types de licences autorisées (nb maximum)</td><td>1C ou 0CT ou 0CAST (hors CTC) ou 1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC</td><td>3 maximum + 3 supplémentaires possible si joueuses sorties d'un Pôle Espoir lors de la saison précédente</td></tr><tr><td>ASP</td><td>2 maximum</td></tr><tr><td>0C</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC</td><td>0</td></tr><tr><td>Types de licences autorisés (nb minimum)</td><td>Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe</td><td>5</td></tr></table>	Règles de participation NFU18 Elite			Nombre de joueuses autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum	Extérieur	7 minimum / 12 maximum	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou 0CT ou 0CAST (hors CTC) ou 1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3 maximum + 3 supplémentaires possible si joueuses sorties d'un Pôle Espoir lors de la saison précédente	ASP	2 maximum	0C	Sans limite	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0	Types de licences autorisés (nb minimum)	Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	5
Règles de participation NFU18 Elite																					
Nombre de joueuses autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum																			
	Extérieur	7 minimum / 12 maximum																			
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou 0CT ou 0CAST (hors CTC) ou 1CAST (hors CTC) ou 1CASTCTC	3 maximum + 3 supplémentaires possible si joueuses sorties d'un Pôle Espoir lors de la saison précédente																			
	ASP	2 maximum																			
	0C	Sans limite																			
	2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	0																			
Types de licences autorisés (nb minimum)	Joueuses du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe	5																			
ARTICLE 4 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES	Dimanche à 15h30																				
ARTICLE 5 – SALLE (Décembre 2025)	Classement : S3																				